

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 149

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 22

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« permis »,

insérer le mot :

« comprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.